



**PROCÈS VERBAL DES
DÉLIBÉRATIONS PRISES
PAR LE CONSEIL MUNICIPAL
du 06 décembre 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le 06 décembre à 20h30, le Conseil Municipal s'est réuni, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Henri OLIVEIRA SOARES maire.

Présents : Henri OLIVEIRA SOARES ; Jean Pierre COSTES ; Martine PRENIERE ; Lorena BUTTO ; Karine BERNARD ; Fabien SOURIAC ; René JACOB ; Christophe APAT ; Lucien INFANTI

Absentes excusées : Gwenn GUYADER

Secrétaire de séance : Fabien SOURIAC

Date de convocation et d'affichage : 02 décembre 2024.

Approbation du compte-rendu de la réunion du 07 novembre 2024 :

Aucune remarque n'étant formulée le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

IX-1 Décision modificative n°3

Monsieur le Maire rappelle le cadre de cette modification de budget. Cette modification doit intégrer la recette et le remboursement par anticipation du prêt relais contracter pour le CECA. Ce prêt a été débloqué par incompréhension de fonctionnement. Il se révèle que le besoin de fonds pour le paiement des différentes factures est nécessaire seulement en février et mars et pas dans sa totalité, le besoin est progressif. Afin d'éviter les intérêts il est nécessaire de procéder à son remboursement par anticipation. Malheureusement Les budgets en recette et en dépenses relatifs à cette modification n'étant pas prévus cette opération n'est pas possible. Aussi ce remboursement anticipé donne lieu à des intérêts pour le temps de possession. Ces intérêts doivent également être inscrits.

Cette modification intègre également les taxes sur la valeur ajoutée de la prestation de PAYSAGES dans le cadre de la révision de notre PLU. Le montant de cette prestation inscrit dans la DM2 était hors taxes.

Le tableau ci-dessous présente l'ensemble des opérations modificatives du budget.

Tableau détaillé

| Désignation | Budgété avant DM | Diminution | Augmentation | Budget après DM |
|--|---------------------|---------------------|---------------------|-----------------------|
| Total des chapitres de dépenses d'investissement mouvementés par la DM | 7 676.76 € | -10 000.00 € | 422 031.93 € | 419 708.69 € |
| 16 Emprunts et dettes assimilées | 7 676.76 € | 0.00 € | 412 031.93 € | 419 708.69 € |
| 1641/16 | 6 176.76 € | 0.00 € | 412 031.93 € | 418 208.69 € |
| 20 Immobilisations incorporelles | 105 090.00 € | 0.00 € | 10 000.00 € | 115 090.00 € |
| 202/20 | 48 890.00 € | 0.00 € | 10 000.00 € | 58 890.00 € |
| 21 Immobilisations corporelles | 87 137.22 € | -10 000.00 € | 0.00 € | 77 137.22 € |
| 2131/21 | 70 456.10 € | -10 000.00 € | 0.00 € | 60 456.10 € |
| Total des chapitres de recettes d'investissement mouvementés par la DM | 753 537.90 € | 0.00 € | 412 031.93 € | 1 165 569.83 € |
| 16 Emprunts et dettes assimilées | 753 537.90 € | 0.00 € | 412 031.93 € | 1 165 569.83 € |
| 1641/16 | 753 537.90 € | 0.00 € | 412 031.93 € | 1 165 569.83 € |
| Total des chapitres de dépenses de fonctionnement mouvementés par la DM | 160 054.07 € | -1 000.00 € | 1 000.00 € | 160 054.07 € |
| 011 Charges à caractère général | 160 054.07 € | -1 000.00 € | 0.00 € | 159 054.07 € |
| 022/011 | 3 000.00 € | -1 000.00 € | 0.00 € | 2 000.00 € |
| 66 Charges financières | 2 350.00 € | 0.00 € | 1 000.00 € | 3 350.00 € |
| 06111/66 | 2 350.00 € | 0.00 € | 1 000.00 € | 3 350.00 € |

Tableau récapitulatif

| | Total budgété avant DM | Diminution de crédits | Augmentation de crédits | Total budget après DM |
|---|------------------------|-----------------------|-------------------------|-----------------------|
| Total général des dépenses d'investissement (1) | 1 649 255.81 € | -10 000.00 € | 422 031.93 € | 2 061 287.74 € |
| Total général des recettes d'investissement (1) | 1 649 255.81 € | 0.00 € | 412 031.93 € | 2 061 287.74 € |
| Total général des dépenses de fonctionnement (1) | 529 165.47 € | -1 000.00 € | 1 000.00 € | 529 165.47 € |
| Total général des recettes de fonctionnement (1) | 529 165.47 € | 0.00 € | 0.00 € | 529 165.47 € |

(1) Tous les chapitres (mouvementés ou non) y compris les lignes budgétaires et reports

Il est donc demandé au conseiller de valider cette décision modificative n°3 du budget.

Après en avoir débattu, les conseillers valident par 8 voix pour, 1 abstention, 0 contre cette décision modificative n°3 du budget

IX-2 : Subvention voyage scolaire école primaire

Monsieur le Maire signale que l'école de Le Burgaud sollicite la commune pour un accompagnement financier pour les frais relatif au futur voyage scolaire au relai Valrance dans l'Aveyron du 27 au 30 janvier 2025.

Le cout du voyage est évalué à 17 100€ décomposé en 3 100€ pour le transport et 14 000€ pour l'hébergement et les activités.

Le resta à charge pour les familles avant les actions envisagés par la directrice est de 240€.

Il est espéré de réduire ce reste à charge à 150€ par famille par des actions à mener et par les subventions des deux communes.

Monsieur le Maire ne sais pas si ce montant à charge est la condition pour que le projet de voyage soit validé.

Monsieur le Maire rappelle que 24 enfants sont scolarisés à l'école primaire.

Il rappelle que pour le voyage de 2024 une aide de 750€ a été accordée pour 23 enfants scolarisés.

Il propose de débattre sur l'attribution de cette subvention, des conditions et de son montant.

Après en avoir débattu les conseillers décident à l'unanimité (9 pour, 0 abstention et 0 contre) :

-d'attribuer la subvention

-d'accorder le montant de 780€ sous condition que le projet de voyage soit validé.

Informations diverses :

Point d'avancement CECA :

Monsieur le Maire fait le point d'avancement du démarrage des travaux :

- Installation des algecos OK
- Lot1 démolition curage en cours et quasi terminé
- Arrêt des travaux après la fin du lot 1 pour la période des fêtes
- Reprise du chantier 06/01/25
- Fin des travaux 21/06/25
- Réception du bâtiment 21/07/25

Monsieur le Maire indique que le département a validé la subvention de 400 000 au titre des contrat de territoire 2024 pour la tranche de travaux de 1 000 000€. L'attribution pour le contrat 2025 sera débattu lors des premières commissions. La demande porte sur environ 73 000€ pour les 183 026€ de travaux restants. Mais la commune a intégré 58 000€ dans son plan de financement.

La région débattrait également en début d'année 2025 pour 50 000€ au titre de la rénovation énergétique et un bonus de 10 000€ pour la partie PMR.

PLH :

Monsieur le Maire indique que la CCHT travaille un Plan local habitat. Ce plan est document stratégique non contraignant qui définit la politique de l'habitat local. Il devra être adopté par le conseil communautaire et les conseils municipaux.

Révision SCOT :

Monsieur le Maire indique que le SCOT est dans une révision. Divers ateliers ont eu lieu. Ces ateliers ont traité de la stratégie économique, urbaine, écologique et consommation d'espace du territoire. Ces ateliers vont alimenter le PAS (équivalent d'un PADD d'un PLU) dont la présentation est prévue en fin mars 2025.

Revision PLU :

Monsieur fait état de l'avancement de la révision :

- Diagnostic réalisé, le compte rendu est à valider.
- Prochaine réunion portera sur l' EIE (Etat initial environnemental) et un atelier PADD le 19 décembre 2024.

Monsieur le Maire indique que dans la réflexion la zone en fourrées sera probablement réduite au terrain bordant la départementale sans investir la zone agricole.

Départementale D58F :

Aucune information particulière hormis le relevé topographique des berges du cours d'eau sur la zone du désordre.

Assainissement collectif :

Réseau 31 a procédé à une enquête de branchement auprès des résidents du centre bourg prévus dans le zonage de l'assainissement. Une nouvelle enquête sera réalisée en 2025 pour indiquer plus précisément les points de branchement notamment les différentes hauteurs.

Réseau 31 a procédé à divers sondages dans les zones des pompes de relevage et de la station d'épuration.

Planning prévisionnel des travaux début 2026.

Liaison Lamothe :

Une réflexion et des discussions sont en cours pour utiliser le chemin d'accès aux parcelles agricoles pour réaliser une liaison vers le secteur de Lamothe. Pour l'instant rien est décidé. Un accord doit être obtenu avec les propriétaires du chemin.

Colis de fin d'année

La date de distribution est à déterminer (Action Martine Prenière).

Vœux :

Vœux aux employés le 19 décembre.

Vœux aux administrés, compte tenu de l'indisponibilité de la salle des fêtes et de l'espace insuffisant de l'algéco, ils n'auront pas lieu. Un communiqué serait fait dans le bulletin à distribuer avant les fêtes.

Congrès des Maires

Monsieur le Maire indique qu'il a participé au congrès 2024. Cette année l'ambiance était très pesante du fait des restrictions budgétaires à venir. Le discours de clôture du 1^{er} Ministre n'a pas forcément rassuré : augmentation de 4 points de la CNRACL + réduction FCTVA à 14.4% quelques meures qui pourraient nous impacter.

Monsieur le Maire tient à rappeler que la commune participe au frais d'inscriptions à hauteur de 95€. Le reste des frais sont réglés personnellement comme pour les précédentes éditions.

Questions diverses :

En l'absence de questions supplémentaires la séance est levée à 22h35.

| |
|--|
| <p style="text-align: center;">Réunion du conseil municipal 6 décembre 2024 Séance 2024-IX</p> |
|--|

L'an deux mille vingt-quatre, le 06 décembre à 20h30, le Conseil Municipal s'est réuni, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Henri OLIVEIRA SOARES maire.

Présents : Henri OLIVEIRA SOARES ; Jean Pierre COSTES ; Martine PRENIERE ; Lorena BUTTO ; Karine BERNARD ; Fabien SOURIAC ; René JACOB ; Christophe APAT ; Lucien INFANTI

Absentes excusées : Gwenn GUYADER

Secrétaire de séance : Fabien SOURIAC

Date de convocation et d'affichage : 02 décembre 2024.

Approbation du compte-rendu de la réunion du 07 novembre 2024 :

Aucune remarque n'étant formulée le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

IX-1 Décision modificative n°3

IX-2 : Subvention voyage scolaire école primaire

| | |
|--|--|
| Le Maire | Le Secrétaire de séance |
| | |